



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Conséquences de l'inflation pour les établissements de santé

Question écrite n° 14445

### Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les conséquences de l'inflation pour les établissements de santé. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 ne prend pas suffisamment en compte cette inflation pour la détermination du financement des activités de soins des établissements de santé. Les cliniques et hôpitaux privés sont particulièrement fragilisés par la conjoncture. Entre l'augmentation des dépenses énergétiques et la hausse des coûts pour ce qui est de la blanchisserie, de la restauration et de la pharmacie, l'aggravation des charges est particulièrement importante. L'offre de service de ces établissements est nécessairement impactée et leur capacité d'investissement réduite. Un établissement privé sur deux sera en déficit en 2024 en l'absence de mesures correctives, d'après une étude de juillet 2023. L'offre de soins dans les territoires s'en trouvera d'autant plus affectée. Aussi, elle lui demande les mesures de soutien que le Gouvernement entend proposer en direction des établissements privés de santé.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

**Circonscription :** Drôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14445

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 janvier 2024](#), page 498

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)